



Vie communale    Projet de Ville    Commerce    Mobilité    Sécurité    Environnement    Urbanisme    Travaux    Propreté    Emploi    Logement    Quartier    Sports    Jeunesse    Social    Culture  
 Enseignement    Tourisme    civil    International    Finances

## Communiqué Conseil du 31/03/2014



### Conseil communal de la Ville de Liège du lundi 31 mars 2014

Ce lundi 31 mars 2014, le Conseil communal de la Ville de Liège, réuni à l'Hôtel de Ville, est amené à se prononcer sur les dossiers suivants :

- Nouveau règlement pour le Carré et Charte de la vie nocturne
- Plan de Prévention 2014-2017
- Commissariat des Guillemins : le marché est lancé
- Du matériel compact pour le service de la Propreté publique
- Nouveaux tarifs pour les sépultures et les concessions
  
- Campagne « Communes Jeunes admis »

#### Nouveau règlement pour le Carré et Charte de la vie nocturne



Depuis le 24 mars, des séances d'information sur le nouveau règlement Carré et la Charte de la vie nocturne sont organisées à l'Hôtel de Police et dans les écoles.

Au travers de ces rencontres, l'objectif du Collège est d'assurer un bon niveau d'information tant des citoyens que des jeunes qui fréquentent le Carré.

ENSEMBLE. PRÉSERVONS NOS PROCHAINS SIÈCLES DE FÊTE 

#### Les séances d'information à Natalis :

- 2 séances sont encore organisées les mardi 1er et mercredi 2 avril à 17h30. Il reste des places disponibles !
- Inscriptions [ici](#) 
- Ces séances sont l'occasion de débattre et d'échanger avec la population sur les thématiques de sécurité, de prévention du vol notamment et d'expliquer le mode d'intervention policier.
- La visite de la salle caméra de l'Hôtel de Police permet de se rendre compte de la complémentarité d'actions entre la patrouille de terrain et l'opérateur policier.

#### Les séances d'information dans les écoles :

- Vu le délai court entre l'adoption par le Conseil communal et la mise en œuvre des nouvelles dispositions, les partenaires du projet ont souhaité organiser des rencontres avec les jeunes étudiants.
- Ces séances ont été proposées à une dizaine d'établissements liégeois de tous réseaux, qui ont accepté l'initiative avec enthousiasme.
- 4 établissements pilotes ont été désignés (Ecole d'Hôtellerie, Saint-Servais, Liège 1 et Saint-Barthélémy).
- C'est une soixantaine de classes de 4ème et 5ème secondaire qui ont accueilli des équipes pluridisciplinaires (Police, Plan de Prévention, HoreCarré) pour des échanges nombreux et intéressants.

Pour chaque classe, on a constaté un thème d'intérêt particulier. A titre d'exemple, les jeunes sont très interpellés par :

- le rappel de la législation en matière d'alcool ou de cannabis ;
- la politique tarifaire dans les cafés et l'interdiction de vente d'alcool dans les magasins de nuit ;
- la prévention du vol ;
- les comportements citoyens (crachats, déchets,..) ;
- les comportements à adopter en cas d'échanges vifs, d'attitudes sexistes ;
- le mode d'intervention policier ;
- les retours de nuit (retour en groupe, possibilité de retour « sécurisé » à prix démocratiques, le fait de veiller les uns sur les autres,...).

Un document rappelant les diverses informations leur a été remis en fin de séance.

Ces séances seront organisées dans les 5 établissements restants avant le 30 juin prochain.

L'ensemble du processus fera l'objet d'une évaluation interne et divers thèmes soulevés lors de ces rencontres serviront de nouvelles pistes de travail.

Pour rappel, les nouvelles mesures entreront en application ce jeudi 3 avril. Ce sera l'occasion d'une grande fête, un « nouvel an décalé » organisé par le secteur Horeca.

Bienvenue à tous à 18h à l'entrée du Carré située Boulevard de la Sauvenière (croisement avec la rue du Pot d'Or).




---

### Plan de Prévention 2014-2017

---

Le Gouvernement fédéral a décidé en date du 24 décembre 2013 (Arrêté d'exécution) de prolonger les Plans stratégiques de prévention et de sécurité pour 4 ans.

La Ville de Liège se voit ainsi garantir le financement de sa politique de prévention et les moyens alloués sont globalement maintenus, avec une réduction globale de 1,33%, liée au financement de communes supplémentaires par le Gouvernement fédéral.

- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention : 1.975.693,14 € (annuel)
- Gardiens de la Paix : 211.535,25 € (annuel)

Personnel le plus visible et le plus connu du public, les Gardiens de la Paix à Liège sont au nombre de 28. Ils effectuent leurs missions à partir des différents Commissariats de quartier et assurent un retour des problématiques constatées vers les différents services de l'Administration.

Ils agissent quotidiennement et à horaires décalés pour sécuriser et effectuer des missions de convivialité dans les quartiers, aux abords des écoles secondaires et des parcs et plaines de sport.

Ils assurent aussi une part importante de prévention de la petite criminalité en matière de vol à la tire et de vol dans les voitures.

Avec cette reconduction fédérale, la Ville s'engage à poursuivre ses mesures de prévention des insécurités urbaines, en parfaite articulation avec le Plan Zonal de Sécurité 2014-2017:

- Coordination des actions en toxicomanie,
- Observatoire des drogues,
- START-MASS, centre de premier accueil pour usagers de drogues,
- Service d'Orientation et de Relais en Toxicomanie au CHR de La Citadelle,
- Médiation parentale et médiation de quartier,
- Educateurs de rue dans les quartiers de Bressoux/Droixhe, Sainte-Walburge et Burenville,
- Prévention de la violence dans le sport,
- Manager des nuisances publiques,
- CAP Sécurité, sécurisation des professions à risques et des lieux à risques,
- Prévention du vol,
- Prévention des violences intrafamiliales,
- Service communal des gardiens de la paix.

Compte tenu des résultats de son Diagnostic Local de Sécurité, et notamment de l'enquête liégeoise de sécurité – E.Li.Se., la Ville intègre à son projet de Plan Stratégique un nouvel objectif d'amélioration de la sécurité routière dans les quartiers de vie, ainsi que de nouvelles modalités d'actions:

- des diagnostics participatifs par quartier dont l'objectif sera d'améliorer la communication avec les citoyens, l'explication des phénomènes et des choix des orientations en matière de sécurité, en abordant ces questions dans une perspective large, englobant le social, la culture, la jeunesse, l'urbanisme, la propreté...
- des marches exploratoires de citoyens représentatifs en genre et en âge de la population de leur « quartier-commissariat », accompagnés de techniciens, pour identifier les lieux précis à cibler en termes d'amélioration de l'éclairage public, de réduction des nuisances environnementales, d'aménagements urbains favorisant la sécurité routière et/ou la prévention des dégradations des véhicules en stationnement, ainsi que les techniques à utiliser en fonction de ces lieux précis, pour améliorer le sentiment de sécurité.



---

## Commissariat des Guillemins : le marché est lancé

---



Ce nouveau commissariat sera situé à l'angle des rues Varin et Lesoinne, sur un terrain appartenant à la Régie foncière d'une surface totale de 2.000 m<sup>2</sup>. Le commissariat occupera environ le tiers de cette superficie, le reste pouvant être affecté par la Ville à la construction de nouveaux logements, comme proposé par l'architecte (bureau d'études Daniel Delgoffe) dans le cadre de la phase 0 de l'étude.

Il s'agira d'un investissement important pour la Zone de Police puisque l'ensemble de la construction sera financée sur fonds propres.

Après approbation de l'avant-projet par le Collège en date du 29 mars 2013, le bureau d'études a remis un projet définitif, pour un budget total de 2.053.285,75 € tva, options et révision contractuelle de 2% comprises (1.615.000,76 € htva et hors options, 48.656,47 € htva pour les options).

Les options demandées concernent principalement :

- les moyens de contrôle des consommations énergétiques du bâtiment
- le mobilier sur mesure pour les zones d'accueil
- le mobilier de cuisine
- la création d'un abri poubelles
- l'engazonnement de l'arrière de la parcelle
- l'installation d'un porte vélo

Ces options seront levées en fonction des prix proposés et des crédits disponibles. Si elles ne sont pas prises, en tout ou partie, il existe toujours la possibilité de les faire exécuter dans le cadre d'un marché à part ou d'un marché stock existant.

Le bâtiment a été conçu pour abriter un peu plus que l'effectif actuel (30 personnes, dont 11 Inspecteurs de quartier et 3 Gardiens de la Paix), afin de pouvoir s'adapter éventuellement à l'évolution de la zone.

En termes techniques, il s'agit non pas d'une construction passive mais bien d'un immeuble basse énergie. Il respecte les nouvelles normes en matière énergétique, qui visent à limiter la consommation d'énergie notamment par une meilleure isolation et par la prise en compte de l'orientation du bien pour le placement des vitrages. Par contre, vu cette orientation précisément, le bâtiment n'a pu être équipé de panneaux solaires.



---

## Du matériel compact pour le service de la Propreté publique

---

La flotte du Service de la Propreté publique va bientôt être une nouvelle fois renforcée et modernisée grâce à l'acquisition de nouveau matériel compact:

- une nouvelle arroseuse ;
- une laveuse;
- 2 balayeuses.

Le montant total de ces nouvelles acquisitions est estimé à environ 755.000 € TVAC.

Ces véhicules, maniables et compacts, sont destinés à assurer le lavage à eau chaude des zones piétonnes, des places et des voiries de la Ville. Cela facilitera notamment l'entretien d'une zone comme le Carré.



## Nouveaux tarifs pour les sépultures et les concessions

Après l'adoption par le Conseil communal, en sa séance du lundi 24 février dernier, du nouveau Règlement de Police et d'Administration relatif aux Funérailles et Sépultures, il convenait d'adapter les tarifs pour les concessions de sépultures en y incluant les inhumations d'urnes dans le nouveau cimetière paysager.

C'est une évidence, depuis quelques années, les mœurs changent en matière de décès.

On assiste à une diminution des inhumations de corps et une augmentation des crémations.

Il en va de même pour les dispersions. Elles ont tendance à diminuer au profit de l'inhumation de l'urne ou au placement de celle-ci en columbarium :

| Inhumations             | Crémations | Dispersions |
|-------------------------|------------|-------------|
| 2010                    | 2012       | 2013        |
| 1615                    | 1523       | 1248        |
| 1690                    | 1780       | 1886        |
| 1517                    | 1356       | 1240        |
| Inhumations columbarium |            |             |
| 96                      | 109        | 127         |

On constate également une demande croissante d'exhumations d'urnes des columbariums pour les inhumer en pleine terre, dans un caveau existant dans le cimetière ou dans la pelouse cinéraire.

Pour répondre à cette demande, un cimetière paysager est désormais réservé à l'inhumation des urnes.

Celui-ci est complètement aménagé.

Les personnes qui le souhaitent ont deux possibilités :

- soit elles achètent une concession pleine terre, pour y inhumer une, deux, trois ou quatre urnes,
- soit elles achètent une concession où elles peuvent construire un caveau. Ces caveaux, comme la concession pleine terre, pourront accueillir une, deux, trois ou quatre urnes.

Ces nouveaux modes de sépultures repris dans le Règlement ont permis de fixer de nouveaux tarifs pour les concessions. Le nouveau décret n'autorise plus que des concessions de 10 ans minimum ou 30 ans maximum, renouvelables, ce qui a nécessité une adaptation des tarifs.

Pas de changements pour les concessions en pleine terre ou en caveaux (10 ou 30 ans)

### Pour 10 ans

- 150 € le m<sup>2</sup> pour les titulaires domiciliés sur le territoire de la Ville de Liège
- 300 € le le m<sup>2</sup> pour le titulaire qui n'y est pas domicilié

### Pour 30 ans

- 250 € le m<sup>2</sup>
- 500 € le m<sup>2</sup>

Concessions en columbarium (1 à 4 urnes – 30 ans)

- 625 € pour les personnes domiciliées sur le territoire communal
- 1.250 € pour ceux qui n'y sont pas domiciliés.

### 10 ans

- 375 € pour les titulaires domiciliés à Liège
- 750 € pour ceux qui n'y sont pas domiciliés.

Les nouveautés concernent donc les inhumations d'urnes dans le paysager.

Pour une concession pleine terre, pour une à quatre urnes, les prix seront les mêmes que pour les inhumations en columbarium, que cela soit pour 10 ans ou 30 ans.

Pour les concessions en cavurnes, (une à quatre urnes), les prix ont été fixés à :

### 10 ans :

- 525,00 € pour les titulaires domiciliés sur le territoire de la Ville de Liège
- 1050,00 € pour ceux domiciliés hors Liège.

### 30 ans :

- 875,00 € pour les personnes domiciliées à Liège
- 1.750,00 € pour celles hors Liège.



---

## Campagne « Communes Jeunes admis »

---

Impulsé par la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone (FMJ), la Charte « Commune Jeunes admis » vise à renforcer les politiques communales qui misent sur les potentialités des jeunes et les valorisent. L'élaboration de cette Charte a fédéré les 18 Maisons de Jeunes (MJ) de la Ville de Liège, son service Jeunesse et la FMJ.

Ce dossier a été précédé d'une phase de consultation, initiée et menée par le Service Jeunesse de la Ville de Liège, auprès de différents intervenants de la jeunesse : les maisons de jeunes (MJ), les organisations de jeunesse et les centres d'animation socioculturelle et de jeunesse pour établir un relevé des besoins du secteur.

Cette charte est donc l'aboutissement de ce travail de consultation. Elle a pour objectifs de mettre en œuvre, entre 2014 et 2018, des actions visant à développer et/ou à renforcer une politique locale de jeunesse.

### Elle s'appuie sur les engagements mutuels suivants :

1. Aller vers une politique jeunesse qui croit toujours plus en la potentialité des jeunes ;
2. Pérenniser les subsides alloués par la Ville de Liège ;
3. Pérenniser la mise à disposition des bâtiments communaux aux associations concernées par cette aide ;
4. Pérenniser le soutien logistique et technique dans le cadre de certaines manifestations : renfort de personnel à l'occasion d'animations ponctuelles, fourniture de matériel, aide administrative et pédagogique dans le cadre de la rédaction d'appels à projets voire dans la coordination de projets transversaux ;
5. Favoriser l'accès aux infrastructures sportives communales et maintenir la gratuité de l'occupation de ces infrastructures sous certaines conditions, maintenir et renforcer les actions des animateurs sportifs de la Ville de Liège dans l'ensemble des quartiers,...
6. Favoriser la mobilité, notamment dans le cadre de sorties didactiques, culturelles et récréatives : réfléchir à des solutions afin de réduire le coût des déplacements en groupes ;
7. Créer des événements fédérateurs qui mettent en lumière les cultures jeunes locales et le travail des intervenants de la jeunesse, faciliter l'accès aux institutions culturelles;
8. Soutenir la visibilité des intervenants de la jeunesse et des lieux d'accueil : diffusion des actions et missions sur le site de la Ville de Liège, soutien dans la réalisation, l'impression et la diffusion de supports visuels tels que flyers, affiches,...
9. Assurer le suivi de la concrétisation de la charte « Commune Jeunes Admis » ;
10. Organiser des tables rondes « politique jeunesse » en lien avec des questions de société très larges telles que l'emploi, la santé, l'enseignement, l'insertion socio-professionnelle,...

La Charte sera signée officiellement le 30 avril prochain à l'Hôtel de Ville.

